

version française

Schoolbulet
BACK
TO
school

2021

2022



SCHOULBUET 2021/2022



Editeur:

Commune de BERDORF

5, rue de Consdorf
L-6551 Berdorf
T. 79 01 87 -1
Fax 79 91 89

commune@berdorf.lu
www.berdorf.lu

Imprimerie de l'est

2, Rue Pierre Richardot - Z.I
L-6468 Echternach
T. 72 83 30
Fax 72 83 41

imprest@pt.lu
www.imprimeriedelest.lu



Circle *silk*



1

pages 4 - 9

Avant-propos,
Groupe pédagogique,
Représentants des parents d'élèves,
Début de l'année scolaire,
Vacances scolaires & Jours fériés,
Organes de surveillance
Direction de région

2

pages 10 - 13

Cycle 1 précoce,
Cycle 1 école préscolaire,
Cycles 2, 3, 4 - école primaire

3

page 14

Obligation scolaire,
Scolarisation dans une autre école

4

pages 15 - 23

Informations:
Site Internet,
Education sportive,
Enfants malades,
Centre pour le développement
moteur, Kanner Jugend Telefon,
Bee Secure

5

pages 24 - 25

Schoulcharta

6

pages 26 - 27

SEA (Maison Relais),
Chèque Service Accueil

7

pages 28 - 31

Transport scolaire, Sms2citizen,
Horaires du bus,
A pied à l'école,
Marquage du chemin de l'école
Transport privé

8

page 32

Cours de premiers secours

1



Chers parents, chers enfants,

Le **15 septembre 2021** sera la rentrée des classes de l'année scolaire 2021/2022.

Cette brochure a été élaborée dans le but de vous fournir toutes les informations nécessaires concernant l'organisation de l'école fondamentale de Berdorf. En outre, ce livret va vous donner des renseignements sur les différentes règles scolaires pour faciliter la collaboration entre parents, élèves et enseignants.

Vous obtenez ainsi toutes les informations nécessaires sur l'organisation scolaire et les

différentes installations liées à notre école.

Par la présente, nous profitons de l'occasion de remercier tous ceux qui s'engagent dans l'intérêt des enfants de notre école.

Pour toute question supplémentaire, nous vous prions de vous adresser à Madame Cathy Zehren, présidente du comité d'école ou au secrétariat communal.

Dans cette optique, nous vous souhaitons, chers élèves, chers parents et chers enseignants, une bonne rentrée des classes avec de nombreux moments

passionnants, éducatifs et heureux au sein de notre école.

*le collège des bourgmestre
et échevins,*

le conseil communal et

*le personnel de la commune
de Berdorf*

Début de l'année scolaire



Le premier jour de classe sera **mercredi, 15 septembre 2021** avec les heures de début de classes suivantes:

Cycle 1 - précoce	8:00 heures
Cycle 1 - préscolaire	8:15 heures
Cycle 2 - 4	7:55 heures

Vacances scolaires

Toussaint	30.10.2021 - 07.11.2021
Noël	18.12.2021 - 02.01.2022
Carnaval	12.02.2022 - 20.02.2022
Pâques	02.04.2022 - 18.04.2022
Pentecôte	21.05.2022 - 29.05.2022
Vacances d'été	16.07.2022 - 14.09.2022

Jours de congé isolés

St. Nicolas	06.12.2021
Journée de l'Europe	09.05.2022
Lundi de Pentecôte	06.06.2022
Fête nationale	23.06.2022

2021

2022

Equipe pédagogique



Cycle 1 Précoce

Sandrine Gres,
Mariette Roilgen,
Michèle Dockendorf

Cycle 1 Préscolaire

Michèle Ernzer-Peters,
Tania Kayser,
Carole Reuter



Cycle 2

Florence Braun-Ludwig
Jessica Pauly
Martine Pleimling,

Cycle 3

Manuela Fellerich-Di Felice
Anne-Catherine Hoffmann,



Cycle 4

Josée Moulin
Alain Aust

Supplémentaires

Romain Sonveau
Steve Baden,
David Thiefels,
Cathy Zehren
Présidente de l'école





Accueil

Marie-Rose Dhur



IEBS

Institutrice spécialisée dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques à l'école

Martine Job



Auxiliaire éducatif

Daniëlle Dusatko



ESEB

Educateur gradué, assistance en classe ESEB

Gérard Pierson



ESEB

Educateur graduée, assistance en classe ESEB

Vicky Goedert

Représentants des parents d'élèves



Martine Wintersdorf-Thommes
Martine Santomauro-Konsbruck

Contact:

eltrevertrieder@berdorf.lu

Organes de surveillance

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enfance et de la Jeunesse

33 Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg
Service de l'enseignement
fondamental
Tél. 247 - 85100
info@men.lu
www.men.lu

Commune de Berdorf

5, rue de Consdorf
L-6551 Berdorf
Tél. 79 01 87 27
Fax 79 91 89
secretariat@berdorf.lu
www.berdorf.lu

Scolarisation des enfants de langues étrangères

Cellule d'accueil scolaire pour
élèves nouveaux
arrivants (CASNA)
Tel. 247-76570
secretariat.secam@men.lu

Comité d'école

Présidente:
Cathy Zehren
Tél. 691 72 00 95
cathy.zehren@education.lu

Membres:
Florence Braun-Ludwig
Anne-Cathérine Hoffmann
Michèle Ernzer-Peters
Manuela Fellerich-Di Felice

Commission scolaire

Président:
Joe Nilles
Tél. 79 01 87 26 / 621 54 77 44,
joe.nilles@berdorf.lu

Membres laïques:

Serge Ferreira
serge.ferreira@googlemail.com
Linda Hartmann
linda.hartmann@pt.lu
Sonia Klein
sonia.klein@education.lu
Daniel Wanderscheid
wandan@pt.lu

Représentants du comité d'école:

Cathy Zehren
Tél. 691 72 00 95
cathy.zehren@education.lu

Manuela Fellerich-Di Felice
manuela.fellerich@education.lu

Secrétaire de la commission scolaire:

Joanne Klemens,
Tél. 79 01 87 27,
secretariat@berdorf.lu

Direction de l'enseignement fondamental

Adresse:

25, place du Marché
L-6460 Echternach

Tel.: 247 55 970

Email: secretariat.echternach@men.lu

Heures d'ouverture: Méindeg-Freideg: 07:00-17:00



Robert Brachmond
Directeur

Anne Mahnen
Directrice adjointe
Coordinatrice vun der Équipe de soutien des élèves à
besoins spécifiques (ESEB)
Presidentin vun der Commission d'inclusion (CI)

Steve Tibold
Directeur adjoint

Missions de la direction

La Direction est responsable des écoles de la région : Beaufort, Berdorf, Bourglinster, Consdorf, Echternach, Gonderange, Heffingen, Junglinster, Mompach, Rosport, Waldbillig.

Les tâches de la Direction comprennent :

- l'inspection des écoles locales;
- assurer la qualité de l'enseignement;
- la formation de l'équipe pédagogique et l'accompagnement des débutants professionnels ;
- la gestion du personnel scolaire;
- l'échange avec les acteurs de l'école;
- l'inclusion d'enfants avec des besoins spécifiques.

De plus amples informations sont disponibles ici:

<https://men.public.lu/fr/fondamental.html>

ESEB



Contact

Caroline Ducamp

- ☐ Secrétaire de la Commission d'inclusion (CI)
- ☐ Administration ESEB
- ☐ Tel.: 247 55 970
- ☐ Email: ci.echternach@men.lu

De plus amples informations sont disponibles ici:

<https://guichet.public.lu>

Administration



Valérie Schreiner

Chargée de la gestion administrative



Jolanda Bos

Inspecteur principal 1er en rang

Martine Wagner

Notre collègue, Martine Wagner, prend sa retraite bien méritée.

À partir de septembre 2021, nous accueillerons un nouveau membre du personnel.

Missions administration

Le secrétariat s'occupe de la partie administrative de la direction en tant que point de contact pour toutes vos questions, réclamations ou doléances dans le cadre de l'enseignement fondamental.

Contact

Tel.: 247 55 970

Email:

secretariat.echternach@men.lu

2



Le cycle 1 précoce, qui **n'est pas obligatoire**, vise le développement global de l'enfant et plus particulièrement son développement langagier. En vivant et en apprenant avec les autres, l'enfant aura accès aux apprentissages de base au moyen d'une pédagogie d'éveil qui stimule le développement de son langage ainsi que son développement affectif, intellectuel et social.

Pour les enfants d'origine étrangère, **la familiarisation avec la langue luxembourgeoise** constitue une des priorités de ces structures d'accueil. L'accent est mis sur une approche ludique de la langue dans des situations

de communications réelles. Ainsi l'éducation précoce est une institution de jeu surtout, de jeu éducatif et communicatif, d'entraînement langagier par la pratique (narration d'histoires, contes, découverte commune de livres illustrés).

L'âge d'admission minimum au précoce est fixé à **trois ans accomplis**. Les enfants sont admis au début du premier trimestre de l'année scolaire, dépendant des places à disposition.

Bâtiment scolaire

2, an der Laach
L-6550 Berdorf
Tél. 79 90 25 – 20 ou 21
Fax 79 90 25 25

Email:
sandrine.gres@education.lu
michele.dockendorf@education.lu
mariette.roilgen@education.lu



Groupe pédagogique

Institutrice préscolaire:

Sandrine Gres

Michèle Dockendorf

Educatrice diplômée:

Mariette Roilgen

Horaire des classes

Matin

Lundi au Vendredi

8h00 - 11h45

Après-midi

Lundi, Mercredi, Vendredi

14h05 - 16h05

Nombre d'enfants inscrits

Nombre d'enfants qui se sont inscrits au 1er trimestre 2021/2022:	13
--	----



Cycle 1 école préscolaire

Les classes et les membres de l'équipe pédagogique:

Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 1.1 - 1.2	Michèle Ernzer-Peters,	14
Cycle 1.1 - 1.2	Tania Kayser	14
Surnuméraires	Carole Reuter	

Horaires des classes

Matin

Lundi au Vendredi
08h15 - 12h00

Après-midi

Lundi, Mercredi, Vendredi
14h00 - 16h00

Une surveillance obligatoire des enfants est offerte **10 minutes avant le début et 10 minutes après** la fin des classes. Pour des surveillances en dehors du cadre scolaire officiel les parents doivent inscrire leurs enfants dans le SEA - (Maison Relais).

Par l'introduction d'un 2e bus, le transport scolaire des enfants du cycle 1 préscolaire a été adapté à l'horaire scolaire différant de celui des cycles 2 à 4 (voir chapitre du transport scolaire)

Bâtiment scolaire
4, bäim Maartbësch
L-6552 Berdorf
Tél. 79 93 11 44
Fax 79 93 11 40



Cycles 2,3,4 école primaire

Les classes et les membres de l'équipe pédagogique:

Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 2.1	Jessica Pauly	13
Cycle 2.1	Florence Braun-Ludwig	13
Cycle 2.2	Martine Pleimling	17

Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 3.1	Manuela Fellerich-Di Felice	20
Cycle 3.2	Anne-Cathérine Hoffmann	21

Classe	Instituteur / Institutrice	Elèves
Cycle 4.1	Josée Moulin	19
Cycle 4.2	Alain Aust	18

Surnuméraires	Steve Baden Romain Sonveau David Thiefels Cathy Zehren
Accueil IEBS Educateurs gradués- ESEB Auxiliaire éducatif	Marie-Rose Dhur Martine Job Vicky Goedert & Gérard Pierson Daniëlle Dusatko

Horaires des classes

Matin

Lundi au Vendredi
07h55 - 12h00

Après-midi

Lundi, Mercredi, Vendredi
14h05 - 16h00



3 Obligation scolaire



La fréquentation de l'Ecole pour tout enfant âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre d'une année est obligatoire pour douze années.

Absence

Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire de la classe

et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents:
1) par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée

2) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont **cinq jours consécutifs** par année scolaire.

Les infractions aux dispositions ci-dessus sont punies d'une amende de 25 à 250 €.

Scolarisation dans une autre école

Les parents peuvent sous certaines conditions demander que leur enfant soit scolarisé dans une autre commune que celle de leur résidence.

Cette demande écrite et dûment motivée doit être

adressée dans les meilleurs délais au collège des bourgmestre et échevins de cette commune.

Une éventuelle taxe scolaire à verser à cette commune est payée par la commune de résidence.

Contact Commune:
Secrétariat
secretariat@berdorf.lu
Tel.: 79 01 87 -27

Informations

4

Site Internet de l'école
www.ecole-berdorf.lu



Sur le site internet de l'école fondamentale de Berdorf vous trouverez des informations pratiques sur l'organisation de la

vie scolaire ainsi que beaucoup de photos et rapports des activités scolaires.

Education sportive



Rappelons la règle principale pour les leçons d'éducation

physique dans le hall sportif à Berdorf:

L'accès à la salle des sports principale n'est autorisé qu'avec des **espadrilles à semelles claires**.

Les élèves devront changer leurs souliers normaux contre

des espadrilles de sport dans les vestiaires au sous-sol, si non, ils n'ont pas le droit de participer à la leçon d'éducation physique.

En hiver les cours d'éducation sportive seront régulièrement remplacés par une visite à la **patinoire à Beaufort**.



Des informations supplémentaires

sur la mise en pratique des dispositions de la loi scolaire et sur la mise en place du partenariat entre l'école et les parents, respectivement une liste du matériel scolaire nécessaire vous seront fournies par l'équipe pédagogique du cycle de votre enfant.

N'envoyez pas votre enfant malade à l'école!

Régulièrement et sans doute pour des raisons différentes, certains parents laissent aller leur enfant malade à l'école.

Ceci entraîne non seulement des conséquences négatives pour l'enfant concerné, qui a du mal à se concentrer et ne se sent pas à l'aise, mais aussi pour ses camarades de classe et son titulaire. Ainsi, beaucoup de maladies contagieuses sont transmises d'un enfant à l'autre et dégénèrent même dans de vraies épidémies.

Un enfant souffrant p.ex. de fièvre durant la nuit ou au moment de se lever, devrait avoir la possibilité de se reposer à la maison au lieu de recevoir une dose de Nurofen (ou autres médicaments) avant d'être déposé à l'école, dans l'espoir que l'enfant tiendra le coup pendant les 4 heures de cours.

En cas de maladie de leur enfant, les parents qui travaillent ont le droit de demander un congé spécial.

<https://cns.public.lu/fr/publications/depliant/conges-speciaux.html>

Une autre alternative est le Service „Krank Kanner Doheem“, que les parents peuvent contacter afin d'avoir une personne de garde chez eux à la maison pour s'occuper de l'enfant malade durant l'absence des parents.

<https://www.berdorf.lu/service-citoyens/service-krank-kanner-doheem>

Certes, il est parfois impossible d'éviter la propagation de certaines maladies infantiles ou autres, mais si tous les parents agissent de façon raisonnable et respectueuse à l'égard de l'état de santé de leur enfant et envers les autres, nous pourrons sûrement tous en profiter.

Merci pour votre compréhension!

Elterevertieder Berdorf



Service Krank Kanner Doheem

GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79
e-mail: skkd@fed.lu

HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi
7:00 – 12:00
14:00 – 18:00
vendredi
7:00 – 12:00
après répondeur

Répondeur
18:00 jusqu'au lendemain 7:00

*Le service est fermé les weekends et jours fériés
(Répondeur)*

Le SKKD est un service de FEMMES EN DETRESSE



B. P. 1024
L-1010 Luxembourg

Tél.: 40 73 35
e-mail: organisation@fed.lu

www.fed.lu

L'a.s.b.l. FEMMES EN DETRESSE

est reconnue d'utilité publique par arrêté
grand-ducal du 17 septembre 2004

Les dons à FED ASBL sont fiscalement déductibles

Service Krank Kanner Doheem

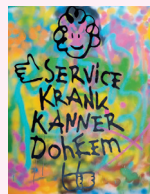
GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu

95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg



Pour faciliter l'organisation des
gardes, veuillez bien remplir
une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité
d'une inscription
en ligne sur le raccourci:

[WWW.SKKD.LU/
INSCRIPTION](http://WWW.SKKD.LU/INSCRIPTION)

COMPTE BANCAIRE

BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat)
IBAN LU87 0019 1106 6556 2000
BIC BCEEULLL

Association sans but lucratif
R.C.S. Luxembourg no. F1391

• ENCADREMENT INDIVIDUEL ADAPTE
AUX BESOINS DE L'ENFANT

• SURVEILLANCE ET PRISE EN CHARGE
A DOMICILE EN TOUTE SECURITE

L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir
une garde individuelle pour enfants
malades à domicile

- garde individuelle à domicile
pour enfants malades
- ceci permet aux parents de
poursuivre leur activité
professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans
les meilleures conditions et dans
leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales
sont considérées comme priorité



LES GARDES

LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

UNE VISITE MÉDICALE EST INDIQUÉE AU 2IÈME JOUR DE LA GARDE



LES COLLABORATRICES

Toutes les collaboratrices du
« Service Krank Kanner Doheem »
ont une formation dans le domaine
socio-familial et participent régulièrement
aux formations internes

LES TARIFS

- les tarifs sont publiés sur le site internet de
Femmes en Détresse
- le revenu imposable du ménage sera pris
comme base de calcul pour la participation
aux frais de garde
- pour les familles monoparentales le
certificat de résidence élargi,
établi par la commune est indispensable



FRAIS DE DEPLACEMENT

- ½ heure de déplacement pour
la ville de Luxembourg
- 1 heure de déplacement pour
toutes les autres communes

Merci de nous confier la garde de votre enfant malade en ces temps difficiles. En raison de la crise sanitaire, un nouveau concept d'hygiène a été mis en place pour les services du SKKD, qui est appliqué par chaque gardienne.

Afin de garantir le bon déroulement de la prise en charge de votre enfant, nous vous prions de respecter les directives suivantes au moment de la garde:

- Veuillez porter un masque dès que la gardienne entre dans la maison, respectivement l'appartement, et essayez de respecter une distance d'au moins deux mètres.
- Veuillez ne pas serrer la main de la gardienne.
- Veuillez utiliser votre propre stylo pour signer le contrat de garde à domicile.
- Veuillez à ce que les conditions de base soient garanties afin que la garde puisse se dérouler conformément aux règles d'hygiènes suivantes:
 - Concernant le lavage régulier des mains:
 - La gardienne et l'enfant ont besoin de serviettes séparées ou de papier de cuisine pour pouvoir se sécher les mains.
 - Le lieu de lavage ne devrait pas être dans la cuisine.
 - Du savon liquide dans un distributeur serait un atout.
 - La gardienne a besoin d'un lieu de travail propre où elle peut s'occuper de l'enfant.

Veuillez comprendre que pendant cette crise sanitaire, la gardienne ne peut pas emmener du matériel de jeu réutilisable.

Etant donné que la gardienne portera un masque ou une visière de protection pendant la garde, il serait utile de préparer votre enfant en avance à cette situation particulière.

Nous espérons que la garde se déroulera à votre entière satisfaction et souhaitons attirer votre attention sur le fait que la prise en charge peut être interrompue à tout moment si les mesures d'hygiène ne sont pas respectées.

Meilleures salutations,
Vicky Wagner
Responsable du « Service Krank Kanner Doheem »



Covid-19



L'année scolaire 2021/2022 restera marquée par la crise Covid-19. Toutes les mesures de précaution imposées par le Ministère resteront donc en vigueur.

Elles sont à respecter par tous les membres de la communauté scolaire et pourront être adaptées à tout moment.

L'apparition de symptômes de maladie est à traiter avec plus de prudence et le principe «N'envoyez pas votre enfant malade à l'enfant» est à respecter.

Centre pour le développement moteur



Centre pour le développement moteur

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées:

- Échange avec les parents et le personnel de l'école
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le "Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse" et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN

Tel.44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu

KANNER JUGEND TELEFON

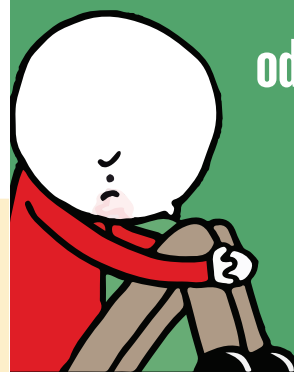


«Chatberodung»

Y a-t-il actuellement trop de tumulte autour de toi pour parler au téléphone sans être dérangé(e) ? Ou bien préfères-tu t'exprimer par écrit ? Tu préfères au plus vite partager ce qui te tracasse, être entendu(e) et en discuter le plus rapidement possible ?

Alors, le service de consultation « Chatberodung » est l'endroit idéal pour toi !

Une équipe de jeunes conseillers âgés entre 16 et 25 ans te conseillent sur base de leurs expériences. Ils t'attendent tous les mardis de 18 à 21h au chat en direct et te soutiennent dans une multitude de sujets. C'est anonyme et confidentiel.



Problemer ?
Ruff un !

116111

oder online www.kjt.lu



Tu nous trouves sous
www.kjt.lu

BEE SECURE

Bee Secure

Am 7. Juni war Steffi von Bee Secure in unserer Schule.

Sie hat mit uns über Cyber mobbing geredet.

Sie hat uns Panda Wanda gezeigt.

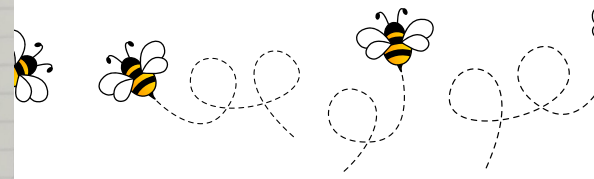
Beim Cyber Mobbing werden dumme Fotos und böse Nachrichten verbreitet.

Das alles kann sehr verletzend sein.

So wie Panda Wanda können auch wir helfen:

Wir hören zu, wir setzen uns für andere ein oder wir wenden uns an Bee Secure (Tel. 8002 1234).

Klasse 2.2



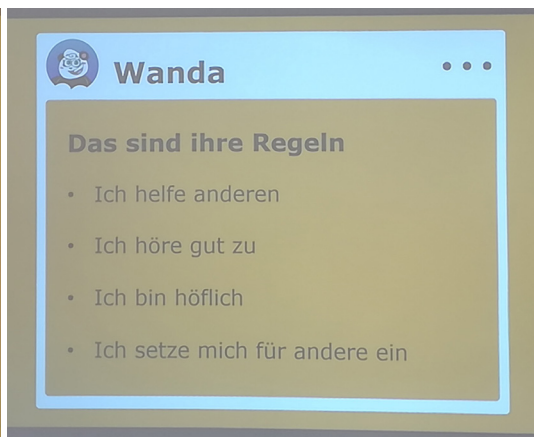
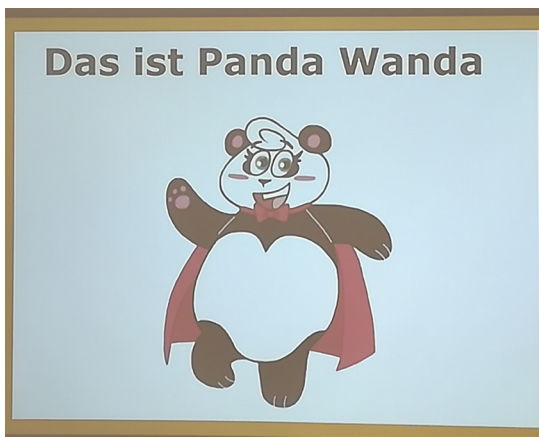
BEE SECURE

Le 7 juin, Steffi de Bee Secure est venue à notre école. Elle nous a parlé du "CYBER MOBBING".

Elle nous a montré Panda Wanda. Le "CYBER MOBBING" consiste à diffuser des photos stupides et des messages méchants. Tout cela peut être très blessant.

Tout comme Panda Wanda, nous pouvons aider : Nous écoutons, nous défendons les autres ou nous contactons Bee SECURE Tel 8002 1234.

CLASSE 2.2



LES ÉCRANS EN FAMILLE



BEE SECURE

einfach | digital

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Service national de la jeunesse

Zukunftskompetenz
fir staark Kanner

Gérer, éduquer et accompagner

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.



APRÈS 12 ANS

L'adolescent(e) s'affranchit de plus en plus des repères familiaux.

Éteindre le Wifi
la nuit

Continuer à discuter
avec votre enfant

Revoir les règles des
écrans en fonction
des besoins

Les besoins
évoluent dans
le temps

❗ Pas de réseaux sociaux avant 13 ans

ENTRE 9 ET 12 ANS

L'enfant a besoin de découvrir le monde et les relations humaines.

Privilégier les jeux
vidéo à plusieurs

Âge de l'autonomie

Garder un œil sur
l'utilisation des écrans

Premier
smartphone
personnel

ENTRE 6 ET 9 ANS

L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social.

Télévision sans images
de violence

1^{ers} pas accompagnés
sur internet

Jeux vidéo à usage
modéré

Pas de journal
télévisé pour
adultes

Visionner en autonomie
avec un adulte à proximité



❗ Pas d'internet seul avant 9 ans

ENTRE 3 ET 6 ANS

L'enfant a besoin de découvrir ses capacités sensorielles et manuelles.

Privilégier les écrans
interactifs, accompagne-
ment par un adulte

Jeux vidéo à petite
dose, privilégier de
jouer en famille

Pas d'écran dans la
chambre

Télévision
déconseillée

❗ Pas de console de jeux individuelle avant 6 ans

AVANT 3 ANS

L'enfant a besoin de prendre connaissance de ses repères en votre compagnie!

Tablettes tactiles
optionnelles :
• périodes courtes
(10min/j)
• accompagnement
par un adulte
• seul objectif : jouer

Activités liées
aux 5 sens

La tablette ne
remplace pas les
jouets traditionnels

Interaction
humaine
indispensable

❗ Pas de télévision avant 3 ans

❗ Écrans interactifs

- + Résolution intuitive des tâches
- + Apprentissages par **essais et erreurs**
- + Capacité d'**anticipation** et **retour d'expérience**

Informations utiles

Pour toutes les tranches d'âge, soyez toujours à l'écoute et disponibles, privilégiez les écrans interactifs.

De 3 à 12 ans et plus, respectez les âges indiqués pour les jeux vidéo et les films. Établissez des règles claires sur le temps d'écran.

Février 2020
Source: La règle 3-6-9-12 de Serge Tisseron
www.yapaka.be/livre/livre-grandir-avec-les-ecrans-la-regle-3-6-9-12

**BEE
SECURE**



Plus d'informations sur bee-secure.lu



Contactez la BEE SECURE Helpline au 8002 1234. Les enfants, les jeunes, les parents ainsi que les enseignants et les éducateurs y trouveront des conseils et de l'aide dans tous les domaines des nouveaux médias. Le conseil téléphonique est gratuit et anonyme.



Contribuez à la lutte contre les contenus illégaux en ligne: si vous rencontrez des contenus sur Internet qui vous semblent illégaux, vous pouvez les signaler de manière anonyme sur <https://stopline.bee-secure.lu>. Par contenus illégaux, on entend: la présentation d'abus sexuels sur des mineurs, les contenus racistes, révisionnistes et discriminants, les contenus terroristes.



LES ÉCRANS EN FAMILLE

Gérer, éduquer et accompagner

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.



5 SCHOUWCHARTA

« Eis Schoulcharta »

Il y a quelques années, nous nous sommes engagés en tant que communauté scolaire à respecter quelques règles et obligations.



Mon engagement en tant qu'élève

- Je travaille bien à l'école et j'effectue régulièrement les devoirs à domicile. Je n'hésite pas à demander de l'aide quand j'en ai besoin.
- Mon comportement est marqué de respect, de politesse et de sincérité vis-à-vis des autres enfants, du personnel enseignant et des acteurs du milieu scolaire.
- J'essaie de résoudre les problèmes par la parole, sans blesser les autres.
- J'évite les mots grossiers.

- A l'intérieur de l'école, je parle doucement et je ne cours pas.
- Après la sonnerie je me mets en rang à l'endroit prévu pour ma classe.
- Je respecte le matériel de l'école, celui de mes copains et le mien.
- Je contribue à la propreté de l'école, des toilettes, de la cour de récréation et des alentours.
- Je joue uniquement dans les lieux qui y sont destinés.
- Je n'ai pas besoin de mon téléphone portable à l'école. *
- Pour ma propre sécurité je reste assis dans le bus scolaire et je ne dérange pas le chauffeur.

Parents, nous nous engageons à...

- nous montrer prêts au dialogue et discuter les problèmes éventuels en toute sincérité directement avec le partenaire concerné.
- respecter les obligations normales imposées par l'école, développer devant les enfants une attitude positive vis-à-vis de l'école et accepter les conséquences que pourrait avoir un comportement



inadapté de nos enfants.

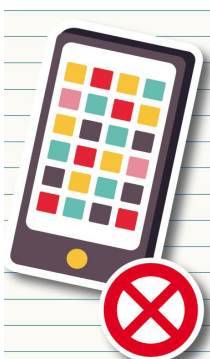
- veiller à une éducation au respect mutuel pour réaliser une vie en commun paisible.
- soutenir aussi les enfants à la maison en créant un climat de calme et de régularité permettant un apprentissage aisé.
- veiller à un travail propre et convenable et aider les enfants à soigner leur matériel scolaire.
- ce, en cas de transport en voiture privée, les enfants soient amenés à temps et en sécurité à l'école.
- prévoir des collations saines et équilibrées.
- respecter les règles du code de la route sur le chemin de l'école (équipement du vélo, parking, passage piéton....)
- d'excuser les enfants en cas d'absence (également en éducation physique, natation...)



*Enseignantes et enseignants,
nous nous engageons à...*

- être respectueux, poli et juste envers tous les élèves et leurs parents.
- assister, encourager et supporter au mieux tous les élèves dans leur apprentissage.
- contribuer à l'éducation des élèves dans le cadre de l'école pour créer une atmosphère de calme et de sérénité permettant un travail fructueux.
- s'il y a lieu, punir de façon juste, raisonnable et compréhensible pour l'élève.
- être ouvert(e)s au dialogue avec tous les partenaires scolaires et transmettre les informations souhaitées.
- offrir un enseignement aussi intéressant que possible par le moyen d'une remise en question régulière, d'un échange avec les collègues et d'une formation continue personnelle.

* Les téléphones mobiles, les baladeurs, PSP, DS, ...



En général il est **interdit** aux enfants d'apporter des téléphones mobiles, baladeurs, PSP, DS ... à l'école. Les téléphones, amenés pour une raison importante et sur la demande des parents, sont à remettre éteints à l'enseignant au début de la classe. Ils sont restitués après les cours.

L'utilisation de portables etc... pendant les heures de classe et en récréation entraîne la saisie immédiate **pour une semaine**. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'un appareil électronique.

Il est recommandé aux parents de discuter régulièrement le contenu du portable avec les enfants.

6

SEA

Service d'éducation d'accueil

MAISON RELAIS

Le fonctionnement du SEA?

La commune a chargé la Croix-Rouge, par convention partenariale, de la direction et de la gestion du service d'éducation d'accueil (Maison Relais pour enfants) et plus particulièrement des tâches de l'accueil, de la surveillance, de l'encadrement socio-éducatif, de la restauration scolaire, de l'aide aux devoirs à domicile, de la gestion financière (facturation, recouvrement etc.), de la prise en charge des enfants fréquentant le restaurant scolaire et de la direction du personnel d'encadrement.

La Croix-Rouge est autorisée à appliquer son propre mode d'organisation afin de garantir un accueil optimal et des services de qualité pour les enfants. L'équipe d'encadrement éducative sera composée d'une chargée de direction, ainsi que de plusieurs éducatrices diplômées et assistantes socio-éducatives.

Quels sont les services offerts ?

L'ouverture du service et l'accueil des usagers, en

principe en dehors des heures de classe respectivement pendant les vacances scolaires

*La restauration des usagers comprenant le repas de midi

*La surveillance des usagers, des prestations d'animation et des activités à caractère socio-éducatif

*L'accompagnement des usagers pour la réalisation des devoirs à domicile

*Coordination des activités sportives et culturelles avec les associations locales.

A qui s'adresse le SEA?

Tous les enfants habitant la commune de Berdorf et/ou fréquentant un des 4 cycles de l'école fondamentale de la commune de Berdorf peuvent profiter des services offerts dans le cadre du SEA. Sont admis prioritairement les enfants de parents qui exercent une activité professionnelle.

Actuellement le SEA (Maison Relais) au hall sportif ne peut accueillir qu'un nombre limité d'enfants.

Une annexe du SEA (Maison Relais) pour les élèves de l'école **précoce et pour les élèves du cycle 1 préscolaire** fonctionne dans le bâtiment sis au numéro **8, an der Laach à Berdorf.**

Contact:

Carole Rodrigues-Stütz

Tél.: 79 93 11 77

Fax: 79 93 11 70

Adresse de contact

Service d'éducation d'accueil

(Maison Relais) –

Hall sportif «Bäim Maartbësch»

6, bäim Maartbësch

L-6552 Berdorf

relais.berdorf@croix-rouge.lu



Chèque-Service Accueil

Le Chèque-Service c'est quoi ?

Le Chèque-Service Accueil vous aide à concilier la vie familiale et les contraintes professionnelles.

Il facilite l'accès de vos enfants aux crèches, foyers de jour, maisons relais, garderies et assistants parentaux, ainsi qu'aux clubs sportifs et écoles de musique.

Le Chèque-Service Accueil est une aide de l'Etat et des communes, qui s'adresse à tous les enfants qui résident au Luxembourg de moins de 13 ans ou n'ayant pas encore quitté l'enseignement fondamental.

Comment est-ce que ça fonctionne?

Les parents qui désirent que leur enfant bénéficie du «Chèque-Service Accueil» doivent se présenter à l'Administration communale du lieu de leur domicile. Pour faciliter l'adhésion, les parents sont priés de se munir des pièces suivantes:

- *le numéro de matricule de l'enfant
- *justificatif du rang de l'enfant (Attestation de paiement de

la Caisse pour l'avenir des Enfants (Zukunftskées) autrefois- Caisse Nationale des Prestations Familiales)

*pièce(s) justificative(s) documentant le revenu actuel du ménage

Important:

Pour ceci on a besoin:

* **Soit** pour les enfants dont les parents font une déclaration d'impôts, le bulletin d'impôt sur le revenu le plus récent émis par l'Administration des Contributions

* **Ou bien** pour ceux dont les parents ne font pas de déclaration d'impôts, il faut un certificat de l'Administration des Contributions certifiant ceci, ainsi que les 3 dernières fiches de salaires.

L'adhésion ne dispense pas les parents d'inscrire leurs enfants dans les structures d'accueil socio-éducatif de leur choix. Les enfants y sont admis en fonction des places disponibles.

Contact commune:

Bureau de la population
population@berdorf.lu
Tel.: 79 01 87 -20



Chèque-Service Accueil

7 TRANSPORT SCOLAIRE

En face d'un nombre croissant d'élèves utilisant le transport scolaire, le collège échevinal avait décidé en 2011 d'introduire pour les courses du matin avant l'école et de l'après-midi après l'école un 2e bus réservé exclusivement aux élèves du cycle 1 préscolaire.

Vu que l'école préscolaire commence le matin seulement à 8:15 heures, le 2e bus passera aux arrêts de bus avec un décalage de 15 minutes.

Remarque concernant la sécurité des utilisateurs du transport scolaire:

* Discipline au bus

Un enseignant ou bien le chauffeur d'autobus contrôlera la discipline dans le bus. Les élèves sont obligés de rester assis sur leur place et de porter la ceinture de sécurité. Dans le cas d'un comportement inacceptable constaté, le ou les enfants concernés et les parents seront avertis d'une éventuelle sanction.

En cas de problèmes répétés avec les mêmes élèves, ces derniers seront exclus pour un certain temps du transport scolaire.

* Retard inattendu du bus

Les parents des élèves utilisant le bus scolaire, peuvent s'inscrire dans le système SMS2citizen auprès de l'administration communale en indiquant un numéro de GSM, par lequel on pourrait les informer pour la cas d'un retard inattendu du bus scolaire.

SMS2CITIZEN
www.sms2citizen.lu

La commune de Berdorf aimerait bien utiliser ce service afin de pouvoir informer les parents de tout retard éventuel du Transport scolaire.

Grâce au service sms2citizen, le citoyen est tenu au courant des événements qui le concernent tels que les infos trafic, les événements culturels, les manifestations sportives, les interruptions des services communaux et autres informations générales.

La transmission d'un message via un sms est simple, courte et rapide.

La commune offre ce service gratuitement à ses citoyens.



Transport scolaire BERDORF

Voyages Schmit

31, rue de la Gare
L-9122 Schieren

Tel.: 87 82 84

E-mail: vschmit@pt.lu

www.voyages-schmit.lu



Horaires du bus

Cycle 1

Départ le matin du lundi au vendredi / Abfahrt morgens montags bis freitags		
	Départ	Retour
Weilerbach - Helliar	7.50 heures	12.25 heures
Bollendorf-Pont - Eglise	7.55 heures	12.20 heures
Bollendorf-Pont - Gare	7.59 heures	12.18 heures
Grundhof - Arrêt Val de l'Ernz	8.02 heures	12.15 heures
Berdorf - Ecole	+/- 8.10 heures	12.05 heures
		Départ de Berdorf

Départ l'après-midi les lundi, mercredi et vendredi / Abfahrt nachmittags montags, mittwochs und freitags		
	Départ de Grundhof	
Weilerbach - Helliar	13.40 heures	16.25 heures
Bollendorf-Pont - Eglise	13.42 heures	16.20 heures
Bollendorf-Pont - Gare	13.45 heures	16.18 heures
Grundhof - Arrêt Val de l'Ernz	13.50 heures	16.15 heures
Berdorf - Ecole	+/- 14.00 heures	16.05 heures
		Départ de Berdorf vers Grundhof

Cycle 2-4

Départ le matin du lundi au vendredi / Abfahrt morgens montags bis freitags		
	Départ	Retour
Weilerbach - Helliar	7.30 heures	12.25 heures
Bollendorf-Pont - Eglise	7.32 heures	12.20 heures
Bollendorf-Pont - Gare	7.35 heures	12.18 heures
Grundhof - Arrêt Val de l'Ernz	7.40 heures	12.15 heures
Berdorf - Ecole	+/- 7.50 heures	12.05 heures
		Départ de Berdorf

Départ l'après-midi les lundi, mercredi et vendredi / Abfahrt nachmittags montags, mittwochs und freitags		
	Départ de Grundhof	
Weilerbach - Helliar	13.40 heures	16.25 heures
Bollendorf-Pont - Eglise	13.42 heures	16.20 heures
Bollendorf-Pont - Gare	13.45 heures	16.18 heures
Grundhof - Arrêt Val de l'Ernz	13.50 heures	16.15 heures
Berdorf - Ecole	+/- 14.00 heures	16.05 heures
		Départ de Berdorf vers Grundhof

A PIED A L'ECOLE

NOUVEAU <SCHOUWEE>

Les responsables communaux et de l'école soutiennent le choix des élèves d'aller à pied vers l'école.

Ces enfants peuvent choisir entre plusieurs alternatives pour éviter le trafic du parking:

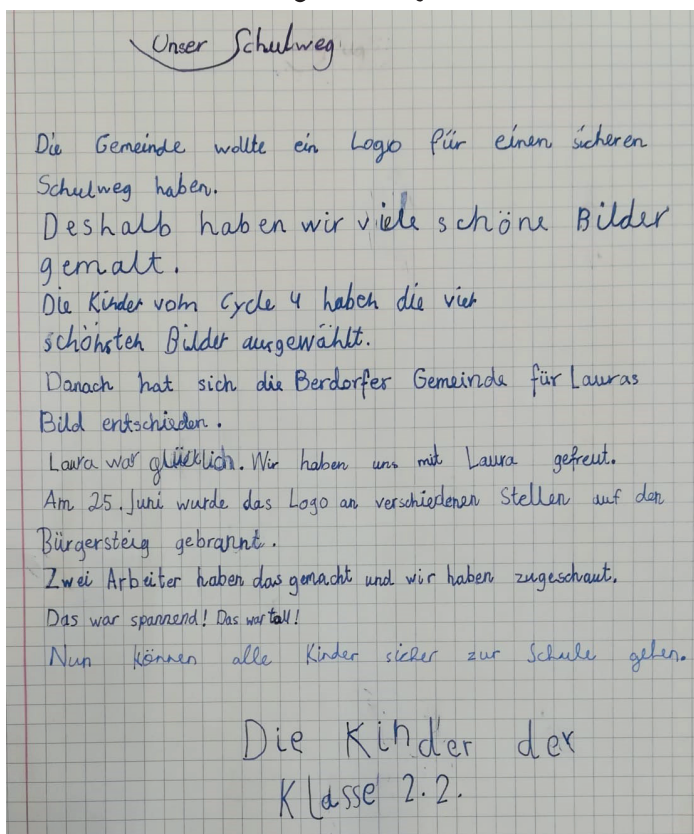
* En suivant tout de suite le trottoir près du cimetière pour le cas où ils utilisent le trottoir du côté droit des rues «Um Wues», «Ruetsbech» et «bäim Maartbesch»

* En suivant le trottoir du côté gauche des rues «Ruetsbech» et «bäim Maartbesch» et de traverser la rue par le passage piétons près de l'entrée du cimetière.



En outre, le nouveau chemin «Néie Schoulwee», rue «um Millewee» présente une alternative sécurisée pour aller vers l'école à pied ou à vélo.

Marquage du chemin de l'école



La commune voulait avoir un logo pour un chemin sûr vers l'école.

Par conséquent, nous avons dessiné beaucoup de jolies images. Les enfants du cycle 4 ont choisi les quatre plus belles.

Après cela, l'administration communale de Berdorf a choisi

le dessin de Laura. Laura était heureuse. Nous avons été contents avec Laura.

Le 25.06.2021, le logo a été brûlé sur le trottoir à différents endroits. Deux ouvriers l'ont fait et nous avons regardé. C'était excitant! C'était génial!

Maintenant, tous les enfants peuvent aller à l'école en toute sécurité.

Les enfants de la classe du cycle 2.2



TRANSPORT PRIVE ET STATIONNEMENT PRES DE L'ECOLE

Les parents des élèves de l'école fondamentale de Berdorf sont invités d'utiliser exclusivement le parking près du complexe scolaire.

Le stationnement temporaire vis-à-vis de l'entrée du camping «Maartbusch» est par conséquent à éviter pour des raisons de sécurité.

Ci-dessous quelques règles qui sont à respecter pour garantir un déroulement optimal du ramassage scolaire privé:

* La **seule entrée** vers le parking se trouve près du mur du cimetière.

* L'arrêt de bus est exclusivement réservé aux bus scolaires. Il est strictement interdit aux autres véhicules d'utiliser cette voie.

* La voie «Kiss and go» permet aux personnes pressées de laisser descendre les enfants de la voiture sans perte de temps, sans bloquer le trafic et sans mettre en danger la sécurité d'autres enfants. Cette voie n'est pas une place de stationnement.

Les chauffeurs sont invités d'**avancer le plus loin que possible** dans la file, pour permettre à d'autres voitures d'utiliser également cette voie spéciale et de la quitter de suite.

La voie "Kiss and go" ne doit jamais être utilisée pour aller chercher les enfants après l'école.

* Il est strictement interdit de s'arrêter ou de stationner sur les autres voies de circulation.

* Les utilisateurs du parking doivent respecter scrupuleusement le code de la route.

* Les enfants sont invités à suivre soit les trottoirs, soit les bandes de verdure, soit les passages pour piétons marqués.

Nous recommandons aux enfants de ne pas passer derrière les voitures et ceci pour des raisons de sécurité et afin d'éviter d'être touché par un véhicule désirant sortir de la place de stationnement.



Nous tenons à rappeler aux conducteurs de voiture qu'ils se trouvent dans les rues „An der Ruetsbech“, „Um Wues“, „Bäim Maartbësch“, „Hammhafferstrooss“ et „Biirkellerstrooss“ dans la zone de 30 km/h.

Respectez la vitesse prescrite dans l'intérêt de la sécurité des enfants!

8

Cours de premiers secours



En mai, les enseignants de l'école primaire de Berdorf ont participé à un cours de premier secours organisé par le CGDIS.

Le cours a eu lieu au Centre Culturel.

C'étaient des après-midis très intéressants et éducatifs au cours desquels ont pu rafraîchir nos connaissances.

